

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 24 octobre 2023

PRESENTS :

M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;  
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME,  
Echevins;  
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE,  
A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN,  
V.PENOY, C.CRINS, F.MATHURIN,  
P.DUBUISSON, F.MARVILLE, M.BUYTAERT,  
Conseillers communaux.  
J-Y BROUET, Directeur général.

**OBJET : Cimetières de Bonnerue et d'Engreux – Aménagement des allées centrales  
Approbation du cahier spécial des charges, des conditions, des plans  
du démarrage de la procédure et de la liste des firmes à consulter**

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 140.000,00 €);

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° 2023/29 relatif au marché "Cimetières de Bonnerue et d'Engreux – Aménagement des allées centrales" établi par le Service Marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

\* Lot 1 (Aménagement de l'allée centrale du cimetière de Bonnerue), estimé à 14.797,50 € hors TVA ou 17.904,98 €, 21% TVA comprise ;

\* Lot 2 (Aménagement de l'allée centrale du cimetière d'Engreux), estimé à 22.085,00 € hors TVA ou 26.722,85 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 36.882,50 € hors TVA ou 44.627,83 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que les crédits permettant cette dépense sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2023, articles 87803/721-60 (n° de projet 20230101) et 87803/721-60 (n° de projet 20230102) et seront financés par fonds propres;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 9 octobre 2023 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du \_\_\_\_\_ ;

**Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,**

**Par voix, pour abstention et opposition,**

**DECIDE**

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2023/29 et le montant estimé du marché "Cimetières de Bonnerue et d'Engreux – Aménagement des allées centrales", établis par le Service Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 36.882,50 € hors TVA ou 44.627,83 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2023, articles 87803/721-60 (n° de projet 20230101) et 87803/721-60 (n° de projet 20230102).

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,  
(s)J. – Y. BROUET

Le Bourgmestre,  
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,  
J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,  
M. CAPRASSE